

## EDITO

### Signe des temps : recours en hausse

Un récent rapport publié par les services juridiques du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche nous apprend que pour l'année 2016, on note une **augmentation** de 5,6% du nombre des **nouveaux recours administratifs** qui passent de **2 706** en 2015 à **2 859** en 2016. Une tendance récente qui confirme la progression des recours en 2015 de **2,3%** et de **15%** en 2014 par rapport à l'année précédente.

Plusieurs enquêtes internationales indiquent que les enseignants français sont parmi les **plus insatisfaits** de leur hiérarchie au sens large (**chefs d'établissement** mais aussi services **académiques** et **centraux** du ministère).

Non seulement **la confiance** semble s'être distendue mais encore on constate, dans certaines situations particulièrement difficiles, une volonté de **contraindre**, de **déconsidérer** la parole et la personne même de l'agent.

La faute en est à **un mode de management** mis en place par l'administration calqué sur celui de l'entreprise dans lequel un personnel doit être **écarté**, mis à l'écart parce qu'il est trop revendicatif ou qu'il ne se laisse pas **formater** pour accepter des mesures qu'il juge contraires **aux valeurs** de la profession et aux siennes propres.

Mais c'est aussi la conséquence de la volonté de **donner des pouvoirs plus diversifiés** et plus complexes **aux responsables** locaux (décentralisés) qui ne sont pas toujours armés pour **faire face** à leurs nouvelles missions. Il en découle **un plus grand mépris vis à vis des règles** de droit, soit que l'administration manque de moyens, soit qu'elle préfère **fermer les yeux** sur des agissements autoritaires.

Ainsi ce sont **des collègues de plus en plus nombreux** qui font appel à nous pour les conseiller et les défendre parce qu'ils sont confrontés à **des comportements d'autoritarisme** de la part de leur chef d'établissement ou de déni de respect de **leurs droits** de la part de l'administration.

Il s'avère que **dans certaines situations de blocage** le recours contentieux est devenu justifié.

Cependant l'arme du recours est à double tranchant. Lorsque l'administration, par son incurie, amène un collègue à entreprendre cette procédure, l'opération est le plus souvent indolore pour elle : ... elle se contente par exemple de modifier la réglementation à son avantage.

Mais, une action contentieuse individuelle perdue entraîne, elle, des mesures qui s'appliquent à tous.

Toute **l'expérience** des délégués syndicaux (du SNCL) se révèle alors indispensable par leur capacité à **orienter le collègue vers une action judiciaire**.

### Calendrier académique

- Groupe de travail bilan et perspectives : **28 novembre 2017**.
- Avancement d'échelon pour les Peps, PLP et certifiés : **12 et 13 décembre 2017**.

Dorénavant l'avancement se fait pour tous au même rythme excepté pour les 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons. 30% des personnels au 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> bénéficieront d'un gain d'un an, soit une durée d'échelon de respectivement 2 et 2,5 années.

#### Qui est concerné ?

- Les enseignants promus au 6<sup>ème</sup> échelon entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 août 2016 ;
- Les enseignants promus au 8<sup>ème</sup> échelon entre le 1<sup>er</sup> mars 2015 et le 1<sup>er</sup> mars 2016.

#### Quels critères ?

Les CAPA compétentes pour examiner les avancements d'échelon de l'année 2017-2018 travailleront sur la base de la note administrative arrêtée au 31/08/2016 et de la note pédagogique arrêtée au 31/08/2017 ;

Ce n'est qu'à compter de l'année scolaire 2018-2019 que les CAPA prendront en compte les résultats des "endez-vous de carrière" réalisés durant l'année 2017-2018.

#### Notre point de vue:

Le SNCL-FAEN dénonce une fois encore l'escroquerie que constitue le protocole **PPCR** (*Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations*) qui, sous couvert de revalorisation et de promotion, soumettra à terme de nombreux agents à **un ralentissement de carrière** et à une évaluation inadaptée.



## Votre reclassement PPCR du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**L**es arrêtés de reclassement dans la nouvelle grille PPCR sont arrivés dans les casiers des collègues. N'hésitez pas à vérifier votre situation en utilisant notre simulateur (à télécharger sur <http://www.faen.org>).

Sur cet arrêté apparaît votre indice mais sous la forme « Indice brut » et non « majoré » que vous trouvez sur votre fiche de paie. Cela mérite quelques précisions.

### Indice brut et indice majoré (IM) :

• **L'indice brut** est celui utilisé dans les décrets qui fixent les grilles de rémunération : les grilles statutaires fixent l'indice brut correspondant à chaque échelon.

**L'indice majoré** est quant à lui l'indice utilisé pour calculer la rémunération du fonctionnaire. Il apparaît sur les arrêtés de nomination et **sur le bulletin de paie**. Le

*traitement de base correspond à cet indice multiplié par la valeur du point d'indice. (valeur annuelle du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 : 56,2323€)*

### **Le SNCL-FAEN dénonce :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la cotisation retraite augmentera de 0,27% et la CSG de 1,7%.

Le pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires va donc encore baisser. Si pour les personnels en activité, la CSG devrait être compensée, il n'en sera rien pour les personnels pensionnés. Ce "deux poids, deux mesures" est inadmissible !

Vincent Vernet

Commissaire paritaire

## L'école en échec face à la montée des violences

**S**'il est un phénomène que chacun est capable de ressentir dans sa pratique de l'école, c'est **la montée des violences** de tous types au quotidien. Elèves, parents, professeurs, voire – quand ils en ont le courage – personnels de direction et de l'administration sont à même de reconnaître **la recrudescence** des actes et des formes de violence aujourd'hui fréquents dans tout le monde scolaire.

Or, s'il est une première violence faite à tous, qui est celle de ne pas suffisamment détecter et juguler ces actes et de les laisser prospérer apparemment **sans espoir de normalisation et d'amélioration**, une autre, celle-ci infligée plus directement aux personnels, est celle du **peu de réaction** que les hiérarchies semblent avoir face à ces phénomènes.

Aux premières loges, les enseignants et personnels d'éducation voient surtout leurs conditions de travail, la reconnaissance et l'acceptation de **leur autorité** par les élèves et les familles souvent **contestées** sinon **méprisées**. Il remonte dorénavant de nombreux établissements **les manquements** graves au règlement intérieur, les insultes incessantes, les **bagarres** entre élèves, les **menaces** physiques, les coups parfois envers les adultes... Que dire **du bruit** envahissant, impossible à réprimer ? Du niveau d'**agitation** obligeant fréquemment les personnels à **élever la voix** en cours, dans les couloirs ? L'impossibilité de travailler sereinement, de pouvoir ne serait-ce que **s'asseoir quelques instants** en présence des jeunes dans une classe au travail ?

Dans de nombreux quartiers, trafics, usage d'armes, **harcèlement**, jeux dangereux, intimidations

sont **le lot quotidien** de nombreux élèves au sein ou au sortir du collège ou du lycée. Bien rares sont les solutions, personnels de direction et services de police étant souvent **impuissants**.

### **Des causes profondes et multiples aux conséquences à long terme :**

On ne saurait suffisamment souligner **le caractère sociétal** de cet état de fait dans les établissements. L'école reflète, comme dans un miroir, les diverses tendances et déviances **des quartiers** dont ressortent les jeunes. Les jeunes y apportent leurs souffrances, leurs doutes, leurs peurs, leur agressivité.

Or, l'école n'est **pas préparée** à accueillir cette **violence contemporaine**, n'est ou ne devrait pas être le lieu du **traitement social de la misère** et de la désespérance, mais celui des **apprentissages** communs ou individualisés dans un esprit d'entraide et de respect !

Bien au contraire, **la diminution des postes** d'enseignants, CPE, AE, la présence insuffisante des nouveaux psychologues scolaires, **l'augmentation** totalement inconséquente des **effectifs** en classe, quand ce n'est pas la négation complète des problèmes de la part des plus hautes autorités, font que l'école est devenue pour beaucoup de jeunes comme d'adultes un lieu **de malaise et de souffrance**.

On comprend mieux que l'échec s'y installe chaque année davantage – quand on veut toutefois l'admettre...

Florent Durel

Commissaire paritaire